



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Président : M. RAMACKERS
Membres : Mme FORBIN,
MM. BEAUJOUAN, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, MOZGALA
Excusés : Mmes FRANCHET, QUENTEL, M. BEZIA

PV du 26 octobre 2021

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matchs de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon

Fermeture du stade Gaston Cornu jusqu'au 7 novembre 2021.

Courrier de la Communauté des Communes du Dourdannais en Hurepoix

Fermeture du terrain de Breux Jouy du 20 septembre 2021 au 30 avril 2022.

L'équipe +45 ans de Saint Chéron jouera au stade municipal à Corbreuse.



Arrêté Municipal de la Mairie de Saint Michel sur Orge

Fermeture du terrain Lucien Simon jusqu'au 31 octobre 2021 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Dourdan

Fermeture du terrain d'honneur du stade Maurice Gallais du 5 octobre 2021, jusqu'à nouvel ordre.

Courriel de la Marie de Grigny

Le terrain d'honneur Jean Miaud étant en travaux, les rencontres :

Vétérans de Grigny US se joueront à 9h30 sur le terrain synthétique au stade Jean Miaud.

U18 de Grigny US se joueront à 11h sur le terrain synthétique au Parc des sports et Loisirs.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Equipements sportifs fermés les jours fériés suivants :

1^{er} et 11 novembre 2021

25 décembre 2021

1^{er} janvier 2022

Lundi 18 avril 2022

Dimanche 1^{er} et 8 mai 2022

Jeudi 26 mai 2022

Lundi 6 juin 2022

Les vacances de Noël du samedi 18 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclus.

COUPES

LE PREMIER TOUR DE LA COUPE ESSONNE U14 se jouera le 6 NOVEMBRE 2021

LE DEUXIEME TOUR DES COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS se jouera le 14 NOVEMBRE 2021

CALENDRIERS

Les calendriers des U18 F à 8 paraîtront fin octobre 2021.

Compte tenu de l'avancée des différents championnats, la Commission ne peut plus accepter d'engagements supplémentaires à compter du 11 octobre 2021.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

Seniors

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Grigny US

Les rencontres à domicile des équipes Seniors évoluant en D2/B et D5/B auront lieu à 15 h 30.



Accord de la Commission.

U14

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 16 h, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Courcouronnes FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D4/A auront lieu au stade Joséane Adélaïde (terrain synthétique).

Accord de la Commission.

Grigny US

Les rencontres à domicile l'équipe U14 évoluant en D3/C auront lieu à 15 h 30.

Accord de la Commission.

U16

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Milly Gatinais FC

Les rencontres à domicile des équipes U16 évoluant en D2/B et D4/C auront lieu à 12 h.

Accord de la Commission.

U18

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Grigny US

Courriel de Grigny US demandant à jouer les rencontres à domicile à 11 h 30.

Voir PV du 19 octobre 2021 – Mairie de Grigny.

Milly Gatinais FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D2/A auront lieu à 12 h.

Accord de la Commission.

+45 ans

Aigle Fertoise

Les rencontres à domicile de l'équipe + 45 ans évoluant en Poule E auront lieu au stade Carnot à la Ferté Alais (terrain en herbe).

Accord de la Commission.



FOOT FEMININ

RAPPEL : LA FMI EST OBLIGATOIRE POUR LES SENIORS F A 11 ET JEUNES F A 8

FMI NON PARVENUES DU 16 OCTOBRE 2021

U15 F à 8 * Poule B

Longjumeau FC 1 / VYC 1

Reprise du dossier.

1^{er} avertissement et amende à Longjumeau FC pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

U15 F à 8 * Poule C

Evry FC 1 / Ris Orangis US 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

Grigny US 2 / Villabé ETS 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

1^{er} avertissement et amende à Grigny US et Villabé ETS pour refus de faire la FMI.

Match n° 24074546 du 16 octobre 2021

Morangis Chilly FC 1 / Ste Geneviève Sports 1 * U15 F à 8 * Poule B

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 17 OCTOBRE 2021

Essonne

Corbeil AC 1 / Arpajonnais RC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

FMI débloquée tardivement, le 20 octobre 2021 à 19 h 27.

Amende pour transmission tardive à Corbeil AC.

District

Lissois FC 2 / Montgeron ES 2

Reprise du dossier.



Lecture du rapport d'arbitre. Remerciements.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Au vu du rapport et des Logs, il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

Match n° 24060835 du 17 octobre 2021

Villiers sur Orge FC 1 / Milly Gatinais FC 1 * Essonne

Reprise du dossier.

Feuille de match non parvenue malgré une demande (Voir PV du 19 octobre 2021).

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Lecture du rapport d'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

Villiers Sur Orge FC : 2 buts

Milly Gatinais FC 1 : 7 buts

Amende réglementaire à Villiers sur Orge FC.

Milly Gatinais qualifié pour le tour suivant.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 24 OCTOBRE 2021

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

D2/A

Epinay S/ Orge SC 1 / Igny AFC 3

Lecture du rapport d'arbitre. Remerciements.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D2/B

Linaz Monthléry ESA 3 / Ris Orangis US 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/A

Vigneux CO 2 / Epinay S/ Orge SC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport d'arbitre. Remerciements.



D5/B

igny AFC 4 / Itteville-Ballancourt 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Jeunesse Etampoise 1 / Longjumeau FC 2 * D3/B

Jeunesse Etampoise 1 / Tremplin Foot 2 * D3/B

Jeunesse Etampoise 2 / Dourdan Sports 2 * D4/B

Jeunesse Etampoise 2 / Ris Orangis US 2 * D4/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Itteville-Ballancourt 2 / Grigny US 3 * D5/B

Accord de la Commission.

Villemoisson FC 1 * D4/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 21 octobre 2021.

Considérant l'article 11.2 du règlement sportif général du DEF et après en avoir délibéré, la Commission décide de classer l'équipe D4 de Villemoisson dernière de son groupe et elle sera rétrogradée la saison prochaine.

Cette dernière peut continuer la compétition hors championnat après accord du Comité Directeur du DEF sur demande du club.

Villemoisson est retirée de la Coupe du District Seniors.

Match n° 23554074 du 24 octobre 2021

Etampes FC 3 / Coudraysien FC 1 * D5/A

En raison de deux matchs à la même heure, sur le même terrain, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Dossier traité par le secrétariat.

Amende réglementaire à Etampes pour demande tardive.

Match n° 23554338 du 24 octobre 2021

Epinay Athletico FC 2/ Lisses Foot 91 1 * D5/C

En raison de deux matchs à la même heure, sur le même terrain, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Dossier traité par le secrétariat.

Amende réglementaire à Epinay Athletico pour demande tardive.

Match n° 23553613 remis au 31 octobre 2021

Longjumeau FC 2 / Epinay Athletico FC 1 * D3/B

Courriel d'Epinay Athletico.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



Match n° 23554323 remis au 31 octobre 2021

Epina y Athletico FC 2 / Janville Lardy ASL 2 * D5/C

Courriel d'Epina y Athletico.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUES DU 24 OCTOBRE 2021

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

D1

Grigny US 5 / Saint Chéron ES 5

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

Longjumeau FC 5 / Port. Brétigny 5

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Montgeron ES 5 / Fontenay Vicomte FR 5

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

COUPE ESSONNE U14

Match n° 24120920 du 6 novembre 2021

Saclas Méréville US 1/ Coudraysien FC 1

Suite au forfait général de Coudraysien FC 1, l'équipe de Saclas Méréville US 1 est qualifiée pour le tour suivant.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 16 OCTOBRE 2021

D3/A

Evry FC 4 / Mennecy CS 2

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D3/C

Milly Gatinais FC 1 / St Michel FC 91 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUES DU 23 OCTOBRE 2021

D3/A

MNVDB-Villejust 1 / Massy 91 FC 3

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport d'arbitre. Remerciements.

Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende à Lissois FC pour absence de la tablette. Iphone non reconnu.

D3/C

Milly Gatinais FC 1 / Montgeron ES 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1^{er} avertissement et amende à Milly Gatinais pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

Match n° 23533338 du 26 septembre 2021

Ste Geneviève Sports 2 / Athis-Mons USO 1 * D4/A

Reprise du dossier.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

Match n° 23534708 du 23 octobre 2021

Morsang sur Orge FC 1 / VYC 1 * D2/B

Lecture du rapport d'arbitre. Remerciements.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

Match n° 2355102 du 23 octobre 2021

Breuillet FC 1 / Coudraysien FC 1 * D3/C

Courriel de Coudraysien FC, du 22 octobre 2022, à 11 h 42, nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de Coudraysien FC.

Cette équipe est forfait général.

Amende réglementaire à Coudraysien pour forfait général.



Match n° 23534969 du 23 octobre 2021

Ris Orangis US 3 / Savigny Foot CO 2 * D3/B

Lecture FMI.

Lecture du rapport d'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de Savigny Foot CO 2.

Amende réglementaire à Savigny Foot CO.

Frais d'arbitrage à la charge de Savigny (Article 1731 du RSG du DEF).

Match n° 23533509 du 23 octobre 2021

Jeunesse Etampoise 1 / Gif Sfoc 2 * D4/C

Courriel de Gif Sfoc.

Suite à une erreur de saisie du résultat sur la FMI donnant Jeunesse Etampoise vainqueur.

Le résultat du match est de 8-0 pour Gif Sfoc.

La Commission demande à Jeunesse Etampoise de confirmer le résultat.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 24 OCTOBRE 2021

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

D1

Ste Geneviève Sports 1 / Mennecy CS 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport d'arbitre. Remerciements.

Viry Chatillon ES 2 / Gif Sfoc 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D2/A

Palaiseau US 3 / Breuillet FC 1

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match originale au club recevant pour sa réunion du 2 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Verrières le Buisson 1 / Bondoufle AMC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.



D2/B

Evry FC 3 / Linas Montlhéry ESA 2

Lecture du rapport d'arbitre. Remerciements

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Ignny AFC 1 / Dourdan SP 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Montgeron ES 1 / Wissous FC 1

Lecture du rapport d'arbitre. Remerciements.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

D3/A

Janville Lardy ASL 1 / Boissy Ss/ St Yon 1

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant ou au club visiteur pour sa réunion du 2 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Ulis CO 2 / Grigny US 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Villabé ETS 1 / Orsay Bures FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

D3/B

Lissois-Vert 1 / Courcouronnes FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Ste Geneviève Sports 2 / Ris Orangis US 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.



D4/A

Morsang sur Orge FC 1 / Athis-Mons USO 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Paray FC 2 / Brétigny FCS 4

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Ris Orangis US 3 / Massy FC 91 3

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/B

Etampes FC 3 / Villabé ETS 2

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match originale au club recevant pour sa réunion du 2 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Trois Vallées FC 1 / Montgeron ES 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

D4/C

Ballainvilliers AS 1 / Viry Chatillon ES 3

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Epinay S/ Orge SC 2 / Draveil FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Milly Gatinais FC 2 / Arpajonnais RC 2

1^{ère} demande



La Commission demande la feuille de match originale au club recevant pour sa réunion du 2 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Ballancourt-Itteville 2 /* Arpajonnais RC 2 * D4/C

Dourdan Sports 1 / Evry FC 3 * D2/B

Massy FC 91 / MNVDB-Villejust 2 * D4/A

Accord de la Commission.

Match n° 23555833 du 3 octobre 2021

Morangis Chilly FC 2 / Draveil FC 2 * D4/C

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements, du 14 octobre 2021,

Ladite Commission, par ces motifs, dit résultat acquis sur le terrain :

Morangis Chilly FC 2 : 3 points – 5 buts

Draveil FC 2 : 0 point – 1 but

Match n° 23562247 du 24 octobre 2021

Etampes FC 2 / Juvisy Académie 1 * D2/A

Demande d'Etampes FC de changement d'heure via Footclubs.

Accord de Juvisy Académie

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à Etampes FC pour demande tardive.

Match n° 23555719 du 24 octobre 2021

Etampes FC 3 / Villabé ETS 2 * D4/B

Demande d'Etampes FC de changement d'heure via Footclubs.

Accord de Villabé ETS.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à Etampes FC pour demande tardive.

Match n° 23562345 remis au 31 octobre 2021

Massy 91 FC 2 / Savigny Foot CO 1 * D2/B

Demande de Savigny Foot CO de changement de date et d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 24 OCTOBRE 2021

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

D1



Grigny US 1 / Evry FC 2

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
Lecture du rapport d'arbitre. Remerciements.
Lecture du rapport du club recevant.

Morangis Chilly FC 1 / SGSSP 1

Lecture du rapport d'arbitre. Remerciements.
Lecture du rapport du club recevant.
1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match originale au club recevant pour sa réunion du 2 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D2/A

Montgeron ES 1 / Massy 91 FC 2

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
Lecture du rapport du club recevant.
Lecture du rapport d'arbitre. Remerciements.

Orsay Bures FC 1 / Ris Orangis US 1

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
Lecture du rapport du club recevant.

D2/B

Soisy sur Seine AS 1 / Pays Limours Ent 1

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
Lecture du rapport d'arbitre. Remerciements.
Lecture du rapport du club recevant.

D3/A

Orsay Bures FC 2 / Palaiseau US 2

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
Lecture du rapport du club recevant.

Ste Geneviève Sports 2 / Courcouronnes FC 1

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.

D3/B

Bondoufle AMC 1 / Aigle Fertoise 1

Réception d'une feuille de match papier.



Lecture de la feuille de match.

Boussy-Quincy FC 1 / Janville Lardy ASL 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

D3/C

Athis-Mons USO 1 / Jeunesse Etampoise 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture rapport du club recevant.

Ris Orangis US 2 / Sud Essonne 1

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 24 octobre 2021 à jouer à une date ultérieure

Plateau Saclay ES 1 / St Vrain-SO Vertois 1 * D3/C

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Paray FC 1 / Grigny FC 1 * D2/B

Accord de la Commission.

Match n° 23562453 du 21 novembre 2021

Orsay Bures FC 1 / Draveil FC 1 * D2/A

Demande de Draveil FC d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Refusé par Orsay Bures.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

COUPE ESSONNE VETERANS

Match n° 24060724 du 17 octobre 2021

Epinay S/ Orge SC 11 / MNVDB FC 11

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements, du 17 octobre 2021.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission :

Résultat acquis sur le terrain.

MNVDB FC qualifié pour prochain tour.



CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 24 OCTOBRE 2021

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

D2/A

Morangis Chilly FC 12 / Port. Ris Orangis 11

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match originale au club recevant pour sa réunion du 2 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Orsay Bures FC 11 / Lissois FC 11

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

D4/A

Athis-Mons USO 11 / Plateau Saclay ES 12

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture rapport du club recevant.

Viry Chatillon ES 11 / Dourdan Sports 11

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

TI 72 h du 24 octobre 2021 à jouer le 14 novembre 2021

Plateau Saclay ES 11 / Verrières le Buisson 11 * D1

Match n° 23538350 du 17 octobre 2021

Jeunesse Etampoise 12 / Bondoufle AMC 12 * D4/B

Demande de Bondoufle AMC d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord de Jeunesse Etampoise.

Accord de la Commission.

Le match retour se jouera le 27 mars 2022 au stade Claude Minier à Etampes.

+45 ANS

FMI NON PARVENUES DU 24 OCTOBRE 2021



Problème de serveur rencontré pour la FMI.

Poule B

Massy 91 FC 8 / Wissous FC 8

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Ulis CO 8 / Epinay S/ Orge SC 8

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Poule D

Itteville AS 8 / Villabé ETS 8

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Port. Saint Michel 8 / VYC 8

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 novembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Poule E

MNVDB FC 9 / Villejust Avenir 8

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Poule F

Athis-Mons USO 8 / Montgeron ES 8

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lisses Foot 91 8 / AOP Corbeil 8

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Match remis du 26 septembre 2021 à jouer le 14 novembre 2021

Saint Germain Arpajon 8 / AOP Corbeil 8 * Poule F



+55 ANS

Matchs remis du 3 octobre 2021 à jouer le 28 novembre 2021

Ignny AFC 10 / St Michel FC 91 10 * Poule A

Verrières le Buisson 10 / Morangis Chilly FC 10 * Poule B

Match n° 23875952 du 24 octobre 2021

Sud Essonne 10 / Etampes FC 10 * Poule A

Lecture feuille de match.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait d'Etampes FC.

Match n° 23876052 du 24 octobre 2021

Viry Chatillon ES 10 / Villabé ES 14 * Poule B

Courriel de Viry Chatillon ES.

Accord des 2 clubs pour reporter la rencontre à une date ultérieure.

La Commission fixe la rencontre le 28 novembre 2021.